

# Bienvenue au Canada



## CHOSSES IMPORTANTES À FAIRE AVANT VOTRE ARRIVÉE



Déménager au Canada peut s'accompagner de possibilités et de défis. Il est important de commencer à vous préparer aux défis auxquels vous pourriez être confrontés à votre arrivée au Canada.

Vous devrez recueillir des documents importants, organiser votre séjour après votre arrivée, vous procurer des vêtements adaptés à la météo, vous exercer à parler la langue et à faire d'autres préparatifs.

**Les fournisseurs de services d'établissement avant l'arrivée** peuvent vous aider. Ces organismes offrent de nombreux programmes et services pour aider les nouveaux arrivants à se préparer à la vie et au travail au Canada avant leur arrivée. Pour trouver un fournisseur de services avant l'arrivée, consultez la page Web [Obtenir de l'aide avant votre arrivée au Canada – À propos des services avant l'arrivée](#) (disponible en français et en anglais).

## DOCUMENTS IMPORTANTS

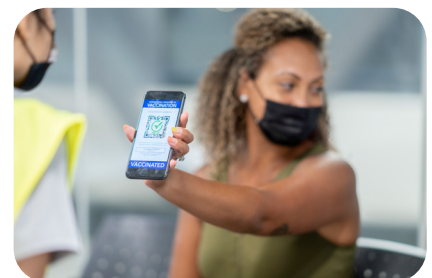
Recueillez tous vos documents originaux importants, les vôtres et ceux des membres de votre famille. Vous devrez peut-être traduire ces documents en français ou en anglais selon l'endroit où vous vous installez.

Voici certains documents généralement utiles :

- passeports ou documents de voyage;
- tous les diplômes d'études;
- notes relatives à la maîtrise du français ou de l'anglais;
- dossiers officiels de vaccination;
- dossiers médicaux;
- fiches dentaires et d'optométrie;
- permis de conduire;
- certificats de naissance et de décès;
- contrat de mariage ou certificat de divorce;
- une preuve de votre expérience de travail.

Pour en savoir plus sur les documents à recueillir avant votre arrivée, consultez la page Web [À la frontière : les documents nécessaires](#) (disponible en français et en anglais).

Dressez une liste des effets personnels que vous enverrez au Canada. Pour obtenir le formulaire à remplir, veuillez consulter la page Web [Document de déclaration en détail des effets personnels](#) (disponible en français et en anglais).



Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous préparer à votre arrivée au Canada, visionnez la vidéo [Avant votre arrivée au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

## PRÉPAREZ-VOUS À SUBVENIR À VOS BESOINS IMMÉDIATS APRÈS L'ARRIVÉE

Préparez-vous à subvenir à vos besoins immédiats après l'arrivée au Canada. Vous devrez peut-être :

- trouver un endroit où loger les premières semaines. Prenez des dispositions afin d'habiter chez de la parenté ou des amis, ou réservez une chambre d'hôtel au besoin;
- acheter des vêtements adaptés au climat et à la température de l'endroit où vous vivrez à votre arrivée. Vous aurez peut-être besoin de vêtements chauds si vous arrivez en automne, en hiver ou au printemps ou de vêtements légers si vous arrivez en été.



## RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES LOIS DU CANADA

Renseignez-vous sur les lois canadiennes ainsi que sur vos droits et vos devoirs civiques en tant que résident du Canada. Pour en savoir davantage, consultez la page Web [Vos droits et libertés au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

## PRATIQUEZ VOTRE FRANÇAIS OU VOTRE ANGLAIS

Les langues officielles du Canada sont le français et l'anglais. Apprenez à connaître la langue couramment parlée là où vous vivrez et travaillerez.

Le français est la langue officielle au Québec, et il est largement parlé au Nouveau Brunswick, dans certaines régions de l'Ontario et au Manitoba; le reste du pays compte de nombreuses collectivités francophones. Vous pouvez vous concentrer sur une langue, selon votre lieu d'établissement. Connaissez les mots les plus courants comme « bonjour », « s'il vous plaît », « merci » et « excusez-moi ».

Apprenez comment poser des questions courantes qui vous aideront à trouver des endroits ou à accomplir des tâches de base. Pour en savoir plus sur les options de formation linguistique pour les nouveaux arrivants au Canada, visionnez la vidéo [Options de formation linguistique pour les nouveaux arrivants au Canada](#) (disponible en français et en anglais).

## COMMENCEZ LE PROCESSUS DE RECONNAISSANCE DE VOS TITRES DE COMPÉTENCES ÉTRANGERS

Au Canada, certains emplois sont réglementés, c'est-à-dire que vous aurez besoin d'un agrément ou d'un permis d'exercice particulier avant de pouvoir occuper ces emplois. Il vaut mieux commencer le plus tôt possible le processus de reconnaissance de vos titres de compétences pour exercer une profession réglementée au Canada. Vous pouvez entamer ce processus avant même de quitter votre pays. Selon votre domaine de travail, ce processus peut prendre des mois, voire des années, et pourrait entraîner des coûts.

Pour trouver dans votre collectivité les services d'établissement dont vous avez besoin :

